**COUPE RENAULT-LAMERAIN**

**Instructions de Course**

# Date : Samedi 13 et Dimanche 14 Mai 2017

**Autorité Organisatrice** : **Yacht Club d’Hendaye (YCH)**

|  |
| --- |
| **Epreuves grade : 5B** |

**1. REGLES :**

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV dernières versions), les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.

1.2 Les règlements fédéraux,

1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2

1.4 Les prescriptions du guide Osiris Habitable 2016-2017

1.5 Compte tenu de la possible navigation nocturne, les solitaires sont INTERDITS.

1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

1.7 En cas de différence entre l’Avis de Course et cette Instruction de Course, cette dernière prévaudra.

**2. AVIS AUX CONCURRENTS :**

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d’information situé dans les locaux de l’YCH.

Ils seront aussi disponibles sur le site Internet [www.yachtclubhendaye.com](http://www.yachtclubhendaye.com).

**3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :**

##### Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d’avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf pour tout changement au programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veuille du jour où il prendra effet.

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE :**

##### 4.1 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d’avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l’affalé de l’Aperçu, ceci modifie les Signaux de course.

##### 4.2 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l’eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

**5. PROGRAMME DES COURSES :**

5.1 La Coupe Renault- Lamerain sera, si la météo le permet une régate sur un parcours côtier de 60 à 80 miles dit «  Grande Course »

5.2 Cette Grande Course pourra, en cas de météo défavorable être remplacée par des parcours côtiers plus courts et/ou par des parcours construits.

5.3 L’heure prévue pour le signal d’avertissement de la première course du samedi 13 Mai  est 13h00 et 10h00 le Dimanche 14 Mai, si la Grande Course n’a pu être courue.

5.4 Pour prévenir les bateaux qu’une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l’envoi du signal d’avertissement.

5.5 Aucun signal d’avertissement ne sera donné après 17h00 Heures le samedi 13 mai et 16h00 le dimanche 14 mai.

**6. ZONES DE COURSE :**

L’emplacement de la zone de course est entre Hendaye, Pasajes, Anglet, et Saint Jean de Luz.

**7. PAVILLON DE CLASSE :**

Il n’est pas prévu de pavillon de classe.

**8. PARCOURS :**

8.1 Les parcours sont définis en annexe.

8.2 Au plus tard au signal d’avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer par envoi de la flamme numérique correspondante, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Pour la Grande Course la flamme numérique sera remplacée par le pavillon « G »

8.3 Les parcours pourront être réduits à une marque à contourner sous pavillon « S ». Ce pavillon identifie le mât de visée (RCV 32.2) et remplace le pavillon orange. Il est envoyé avec 2 signaux sonores.

8.4 En cas de réduction de parcours, le Bateau Comité, pourra maintenir sa position à l’aide de son moteur. Ceci ne pourra faire l’objet d’une réclamation de la part d’un bateau et modifie en cela les RCV 62.1 (a).

**9. MARQUES :**

9.1 Les marques sont définies de la façon suivante pour TOUS les parcours :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Départ  (voir 11.1) | Parcours  (voir annexes) | Arrivée  (voir 13) |
| Cylindrique **JAUNE** | Cylindriques **JAUNES** | **Bouée crayon Orange** |

9.2 Pour la Grande Course, telle que décrit en Annexe 1, la bouée Jaune placée sur le Banc Iruarri de la baie de Fontarabie, possédera une lampe pour faciliter son repérage de nuit. Le mauvais fonctionnement de cette lampe, ou l’absence de lampe sur cette bouée ne constituera pas un motif de demande de réparation

9.3Pour la Grande course, sila bouée du Banc d’Iruarri ne peut pas être utilisée comme bouée au vent lors du départ, alors une bouée Cylindrique rouge sera placée au vent. Elle sera à contourner et à laisser à bâbord. Pour tous les autres parcours, c’est cette même bouée rouge qui sera utilisée en cas de changement de parcours.

**10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES :**

10.1 Les zones considérées comme des obstacles sont : LES BRIQUETS considérés comme « DANGER NATUREL » seront impérativement laissé à tribord à l’aller sur st Jean-de-Luz et à bâbord au retour.

La zone définie par les quatre points A, B, C, et D est **totalement interdite** à la navigation durant cette régate.

Position A : 43°22’50’’N et 1°45’50’’O

Position B : 43°24’00’’N et 1°45’50’’O

Position C : 43°24’00’’N et 1°44’50’’O

Position D : 43°22’50’’N et 1°44’50’’O

10.2 Autre danger :

Le houlographe devant St Jean de Luz -Cbioure, n'est pas doublé par une bouée visible.

Sa position est : 43°24,50' N, 1°40,90' W

C’est un danger qui doit impérativement être largement paré.

**11. LE DEPART :**

11.1Procédure de Départ :

- Avertissement H-5’ pavillon « YCH » + signal sonore.

- Préparatoire H-4’ Pavillon  P ou noir ou U + signal sonore.

- Dernière minute H-1 Amenée du pavillon préparatoire + signal sonore long.

- Signal de départ H-0 Amenée du pavillon « YCH » + signal sonore.

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un **pavillon ORANGE** sur le bateau du comité de course à l’extrémité tribord et le coté parcours de la marque « Cylindrique **JAUNE»** à l’extrémité bâbord.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ d’un parcours construit, au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ce délai sera repoussé à 8 minutes pour un parcours côtier. Ceci modifie la RCV A4.

11.4 Pour la Grande Course, en cas de rappel individuel sous « P » le bateau ne réparant pas dans les délais impartis, se verra attribué 30 minutes sur son temps final. Ce temps sera porté à 1heure si le départ est sous noir.

**12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS :**

12.1Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera la marque de changement de parcours et enlèvera la marque d’origine aussitôt que possible.

12.2Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

**13. L’ARRIVEE :**

13.1La ligne d’arrivée des parcours construits sera entre un mât portant un pavillon orange sur le bateau arborant un pavillon bleu, et une bouée crayon **ORANGE** à laisser à tribord.

13.2          La ligne d’arrivée des parcours côtiers sera située à environ 0,1 mille dans le NE de l’entrée de la Bidassoa; elle sera jugée entre un mât portant un pavillon orange sur le bateau comité arborant un pavillon bleu et une bouée bâton orange.

Le bateau comité sera à laisser à bâbord et la bouée bâton orange à tribord.

13.3 La ligne d’arrivée pour la Grande Course sera jugée entre une bouée Orange positionnée à 150/200m de la digue « Epi Socoburu », à laisser à bâbord et un mât portant un pavillon et un pavillon bleu l’extrémité de cette même digue. En cas d’arrivée de nuit, les concurrents devront impérativement prévenir le comité par VHF, 1/2h avant l’arrivée, et éclairé le numéro de la voile au passage de la ligne.

**14. SYSTEME DE PENALITE :**

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s’appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l’exception des RCV du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d’une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

**15. TEMPS LIMITES :**

15.1 Pour les parcours construits, le temps limite pour finir est de 30 minutes après l’arrivée du cinquième bateau toutes séries confondues.

15.2 Pour les parcours côtiers le temps limite pour finir est de 5 minutes par mile après l’arrivée du 5ème toutes séries confondues.

15.3 Ce temps limite défini ci-dessus en 15.2, s’appliquera pour la Grande Course non pas à l’arrivée finale, mais à l’issue de chaque tronçon tel que définis dans le descriptif du parcours en annexe 1.

15.4 Les temps limites définis ci-dessus en 15.1, 15.2 et 15.3 restent valables même si les parcours sont raccourcis.

15.5 L’heure limite pour la Grande Course est fixée à 16hr le Dimanche 14 Mai.

15.6 Tout bateaux ne finissant pas dans un délai indiqué en 15.1, 15.2, 15.3 ou 15.5 ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION :**

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de l’organisation. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après l’heure d’arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans une salle du Club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d’information.

16.4 Lesavis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l’objet d’une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

* Départ : Bateaux en attente,
* Règles de sécurité (sauf la règle d’utilisation du bout dehors)
* Publicité
* Bateaux accompagnateurs
* Evacuation des détritus
* Limitation de sorties de l’eau
* Communication radio et téléphone
* Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

16.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d’instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d’instruction a été informée de la décision la veille,

b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

**17. CLASSEMENT :**

17.1 Le nombre de manches devant être validées pour valider la course est de 1

17.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours techniques avec application du cvl.

17.3 En cas de Grande Course, les bateaux mis DNF par le comité de course, en accord avec le paragraphe 15, seront classés après les bateaux ayant fini le parcours, et dans l’ordre inverse de leur attribution DNF.

**18. REGLES DE SECURITE :**

18.1 Il ne sera pas mis en place d’émargement, néanmoins tout bateau devra s’identifier, auprès du bateau comité avant le premier signal d’Avertissement du jour.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 **Le canal VHF utilisé en course est 71**

18.4 Pour la Grande Course **TOUT** bateau devra impérativement prévenir le comité de course par SMS, de son passage à Pasajes, à la BA d’Anglet, à la bouée du houlographe d’Anglet et par VHF à chaque passage de la bouée YCH de la baie de Hendaye, ainsi qu’à 1/2h de son arrivée et ce en accord avec la note de sécurité en annexe.

**19**. **REMPLACEMENT** **DE CONCURRENT OU** **D’EQUIPEMENT :**

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l’approbation écrite préalable du comité de course.

19.2 Le remplacement d’équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l’approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D’EQUIPEMENT :** NON APPLICABLE.

## **21. BATEAUX OFFICIELS :**

Les bateaux officiels seront identifiés pavillon « YCH »

## **22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS :**

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par un pavillon « YCH »

## **23. EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l’eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

**24. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION :**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

**25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L’EAU :** NON APPLICABLE

## **26. COMMUNICATION RADIO :**

## Excepté en cas d’urgence et/ou tel que demandé au paragraphe 18.4 ci-dessus ou dans la fiche de sécurité en Annexe 2, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu’il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s’applique également aux téléphones portables.

## **27. PRIX :**

-La Remise des prix de la Coupe Renault-Lamerain aux trois vainqueurs de chaque catégorie aura lieu le dimanche 14 Mai 2017 à 18h00 dans les installations de l’YCH.

Le classement se fera en 3 catégories : Régate, Croiseur, Double

Dans la continuité de la politique du CDV 64 de favoriser la pratique féminine en voile, seront prévues des récompenses spéciales ainsi qu’un classement pour 3 équipages féminins minimum.

## **28. DECISION DE PARTICIPER :**

La décision d’un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l’autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **ARBITRES DÉSIGNÉS :**

## Président du Comité de Course : Mr. Patrick LONGUET, assistés des membres de l’YCH.

**ANNEXE 1**

**Parcours**

**A.1.1 Parcours Grande Course** (78 miles environ)



* + Tronçon 1  (16 miles environ) :
    - Départ en baie d’Hendaye en accord avec le paragraphe 11.2 ci-dessus
    - Bouée Jaune banc Iruarri à contourner et à laisser à tribord, ou bouée rouge à contourner et à laisser à bâbord (en accord avec paragraphe 9.3 ci-dessus)
    - Bouée d’atterrage (BA) de Pasajes à contourner et à laisser à tribord
    - Bouée Jaune Banc Iruarri (Baie du Higuer) à contourner et à laisser à bâbord

Temps limite : 80 minutes après le 5ème

* + Tronçon 2 (28 miles environ) :
    - Bouée Jaune Banc Iruarri (Baie du Higuer)
    - Zone Interdite des Briquets à laisser à tribord
    - Bouée d’atterrage (BA) d’Anglet à contourner et à laisser à bâbord
    - Zone Interdite des Briquets à laisser à bâbord
    - Bouée Jaune Banc Iruarri (Baie du Higuer) à contourner et à laisser à tribord

Temps limite : 2h20 après le 5ème

* + Tronçon 3 (23 miles environ) :
    - Bouée Jaune Banc Iruarri (Baie du Higuer)
    - Zone Interdite des Briquets à laisser à tribord
    - Bouée et marque spéciale du houlographe d’Anglet à contourner et à laisser à bâbord
    - Zone Interdite des Briquets à laisser à bâbord
    - Bouée Jaune Banc Iruarri (Baie du Higuer) à contourner et à laisser à bâbord

Temps limite : 1h55 après le 5ème

* + Tronçon 4 (11miles environ) :
    - Bouée Jaune Banc Iruarri (Baie du Higuer)
    - Zone Interdite des Briquets à laisser à tribord
    - Entrée dans la baie de Saint Jean de Luz par la passe Est (Sainte Barbe) et sortie par la passe Ouest (Socoa) après avoir contourné et laisser l’Artha à tribord
    - Zone Interdite des Briquets à laisser à bâbord
    - Bouée Jaune Banc Iruarri (Baie du Higuer) à contourner et à laisser à babord
    - Arrivée en accord avec le paragraphe 13.3 ci-dessus.

**A.1.2 Position des marques du parcours de la Grande Course :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| BA Pasajes | 43° 21’ 32’’ N | 1° 56’ 26’’O |
| BA Anglet | 43° 32' 35’’ N | 1° 32' 47’’O |
| Bouée du houlographe Anglet | 43° 31' 55’’ N | 1° 36' 49’’O |
| Marque spéciale du houlographe Anglet  (100m N-NE du houlographe) | 43° 31’ 57’’ N | 1° 36’ 51’’ O |
| Passe Saint Barbe digue d’Artha | 43° 23' 55 ‘’N | 1° 40' 12’’O |
| Bouée Jaune YCH Banc Iruarri\* | 43° 23’12’’ N | 1°46’ 45’’O |

\*Attention : la position de la bouée YCH du banc d’Iruarri est donnée de façon approximative. Elle sera positionnée par le Comité de Course avant le signal d’Avertissement et sa position pourra être relevée par les concurrents.

**A.1.3 Autres parcours :**

Les parcours de 1 à 8 inclus sont les parcours donnés par l’YCH dans les IC du Challenge Transfrontalier Bidassoa.

**Position de la ligne d’arrivée de la Grande Course**

**ARRIVEE**

**Bidassoa**

**Epi SOCOBURRU**

**Digue Ouest**

**ANNEXE 2**

**Sécurité**

**A.2.1** Les bateaux francisés devront disposer de l’armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière jusqu’à 6 miles d’un abri), de la Division 240 applicable depuis le 1/1/2015

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

**A.2.2** Les concurrents doivent avoir les cartes nécessaires pour couvrir la zone de navigation, de Pasajes en Espagne à Anglet en France.

**A.2.3** La zone définie par les quatre points A, B, C, et D, couvrant le plateau des Briquets est **totalement interdite** à la navigation durant cette régate.

Position A : 43°22’50’’N et 1°45’50’’O

Position B : 43°24’00’’N et 1°45’50’’O

Position C : 43°24’00’’N et 1°44’50’’O

Position D : 43°22’50’’N et 1°44’50’’O

**A.2.4** Le port d’un gilet de sauvetage homologué est obligatoire pour tout concurrent au moins du coucher du soleil au lever du jour (en accord avec les heures légales)

**A.2.5** Un bateau qui abandonne ou qui ne prend pas le départ d’une course doit immédiatement le signaler au comité de course.

**A.2.6** **Pour la Grande Course TOUT bateau devra impérativement prévenir le comité de course par SMS, de son passage à Pasajes, à la BA d’Anglet, à la bouée hydrographique d’Anglet et par VHF à chaque passage de la bouée YCH de la baie de Hendaye, et ce en accord avec la note de sécurité en annexe.**

**Le N° de téléphone de l’Organisation est le 06.86.94.77.25**

**Le canal VHF utilisé en course est 71**

**A.2.7** Tout concurrent devra remplir et retourner à l’Organisateur le tableau d’auto pointage joint.

**--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

Je sous signé ………………………… skipper du voilier ……………………………….., N° de voiles……………………

Certifie avoir lu, compris et accepter les règles de sécurités ci-dessus.

N° du téléphone portable embarqué …………………………………………….

Fait le ………………………….. à …………………………….., Signature :

**Tableau d’auto pointage**

Voilier ………………..........................., N° Voile………………………..

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **NOM du passage** | Heure de passage | VHF/SMS | Voilier devant | Voilier derrière |
| BA Pasajes |  | SMS : |  |  |
| Bouée YCH |  | VHF : |  |  |
| BA Anglet |  | SMS : |  |  |
| Bouée YCH |  | VHF : |  |  |
| Houlographe Anglet |  | SMS : |  |  |
| Bouée YCH |  | VHF : |  |  |
| Artha |  | SMS : |  |  |
| Bouée YCH |  | VHF : |  |  |

Signature du skipper :

**Le SMS OBLIGATOIRE de passage aux marques devra contenir :**

* Nom du bateau
* N° de voile
* Nom du passage ( BA Pasajes, BA Anglet…)
* Heure du passage